



mémoire et solidarité

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE MAINTIEN A DOMICILE
LISTE DES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

1. Copie du titre de ressortissant :

- Carte de combattant ou Titre de reconnaissance de la nation ou carte de veuve-titre de pension ou Titre de pupille de la nation/ acte de naissance avec mention marginale/Jugement du tribunal
- Titre de séjour en cours de validité, carte de résident, carte d'identité

2. Copie des justificatifs de l'ensemble des ressources de toutes les personnes vivant sous le même toit :

- 3 derniers relevés de compte bancaire ou postal non raturé ou Attestation de la banque

3. Si vous avez des enfants à charge (les enfants ne seront pas pris en compte dans le calcul de votre situation si nous n'avons pas les justificatifs suivants) :

- Certificat de scolarité pour chacun d'eux ou attestation de demandeur d'emploi et attestation Assedic ou bulletin de salaire
- Copie du livret de famille

4. Si vous êtes sous tutelle/Curatelle ou sauvegarde de justice :

- Copie du jugement de la mise sous protection, coordonnées du tuteur

5. Copie des charges fixes récentes (toutes charges non justifiées par une facture ne sera pas pris en compte dans le calcul de votre situation) :

- Quittance de loyer ou remboursement d'emprunt immobilier avec justificatif de l'allocation logement si il y a lieu
- EDF/GDF/Fuel....
- Eau
- Mutuelle santé
- Assurance habitation
- Taxe habitation
- Taxe foncière
- Crédit ou prêt personnel (en précisant à quoi correspond ce crédit ou prêt)
- Pension alimentaire versée

6. Impôts

- Copie de l'avis d'imposition sur revenu 2012 (**en totalité**) ainsi que, si possible, de la déclaration pré-rempli revenu 2012 (**document bleu les 4 pages**)

7. Prestations :

- Copie de la **décision de la CPAM et mutuelle** pour les frais d'aides ménagères, portage de repas et/ou téléalarme
- Copie de la décision d'Allocation personnalisée à l'Autonomie (APA) **ou** attestation sur l'honneur (ci-jointe) de non perception de l'APA
- Si le service (Aide ménagère, portage de repas et/ou téléalarme) est déjà mis en place : Factures des 3 derniers mois
Ou si le service n'est pas encore mis en place : devis de l'organisme

8. Motif de la demande

- Courrier expliquant le **motif de votre demande** ainsi que le **justificatif de celui-ci** (factures ou devis)

9. RIB

- Relevé d'identité bancaire ou postal **récent au nom du demandeur**

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Service départemental de l'Hérault – 311 avenue Masséna- CS 79551 – 34961 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 16 59 30 / Fax 04 67 16 59 39/ Email : sd34@onacvg.fr
www.onac-vg.fr